



Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Mais quand allons-nous enfin être entendu.es ?

Nous sommes à présent dans la 8^{ème} semaine d'un mouvement de grève dont l'exemplarité, la créativité et la popularité ne sont plus à démontrer. 8 semaines d'un conflit face auquel le gouvernement fait la sourde oreille : ni les économistes et sociologues qui montrent que cette réforme est non seulement inutile, mais qu'elle rompt le contrat social, ni les français qui soutiennent encore massivement le mouvement, ni les organisations syndicales qui formulent des propositions alternatives d'évolution de notre système de retraites dans un cadre de règles collectives, solidaires et intergénérationnelles n'ont été entendues. C'est à présent le Conseil d'Etat qui non seulement est empêché de faire son travail correctement par des délais intenable, mais qui met également en doute la légalité, la pertinence et le sérieux de ce projet de loi. Sera-t-il entendu ? Rien n'est moins sûr... A ce sujet d'ailleurs, peut-on imaginer un seul instant que le ministre de l'éducation nationale, ancien professeur de droit constitutionnel, ignorait l'inconstitutionnalité dans la forme de son engagement de revalorisation des carrières des enseignant.es ? Non bien sûr. Encore un mensonge, encore un enfumage.

Dans ce projet, du fait même du système qu'il met en place, les PE seront les grand.es perdant.es et c'est pour cela que le SNUipp et la FSU continueront d'appeler la profession à se mobiliser.

Cela dit, mobiliser la profession est d'autant plus facile que les enseignant.es de France ne croient plus leur ministre. Depuis le début de la mandature, toutes les contre-réformes ont été menées sans les enseignant.es et contre leurs intérêts. Les injonctions contradictoires, les annonces médiatiques incontrôlées, la surcharge de travail n'ont fait qu'augmenter la souffrance au travail de nos collègues que le ministre refuse toujours d'entendre. Vraiment M. Blanquer ? 99,9% de la profession serait d'accord avec vous pour affirmer que votre entreprise de destruction est faite dans l'intérêt des élèves ? Alors voyons un peu...

- Plus de 90% des directeurs et directrices ayant répondu à votre enquête (sur plus de 29 000 réponses, soit environ les 2/3 des personnels concernés) sont opposé.es à votre projet de statut, et demandent, comme nous le faisons depuis des années, allègement des tâches, temps de décharge supplémentaire, aide administrative et recentrage sur le cœur de métier que sont le suivi des élèves, le travail en équipe, les relations avec les familles et les partenaires, ou la mise en œuvre des projets pédagogiques. Rappelons à ce sujet, et puisque c'est à l'ordre du jour de cette CAPD, l'opposition du SNUipp-FSU à la liste d'aptitude des directrices et directeurs, potentiel moyen de recrutement de bons petits soldats (nous verrons si le mot « loyauté » reste absent des débats lorsque nous aborderons ce sujet). Tout PE souhaitant exercer les fonctions de direction doit pouvoir le faire ! Ce n'est pas la loyauté qui fait la compétence, mais la qualité de la formation qui est proposée aux agent.es qui remplissent ces fonctions.
- Malgré les démonstrations de l'absurdité du dispositif, les évaluations de mi-CP que les élèves passent en ce moment même sont identiques à celles de l'an dernier, promettant perte de temps, et stress inutile tant pour les enseignant.es que les élèves. Alors certes, elles seront remplies, mais dans des conditions ne correspondant en rien au protocole défini par le ministère, et majoritairement par peur des sanctions plutôt que par adhésion.
- Enfin, cette CAPD est pour nous particulière puisque la première après l'entrée en vigueur de la scélérate loi de destruction de la Fonction Publique. Les conséquences de cette loi, nous les connaissons : refus de l'administration de répondre aux organisations syndicales sur des questions visant à accompagner les collègues dans leurs démarches, disparition des règles protectrices collectives, et une administration qui va se retrouver isolée pour

gérer la complexité d'un mouvement dont l'équité ne sera pas garantie. Supprimer la possibilité aux organisations syndicales de repérer avec l'aide des collègues les erreurs du mouvement, de construire des règles ensemble, de vérifier et d'expliquer aux enseignants le système du mouvement et des promotions en leur assurant qu'aucun passe-droit n'est possible, vous savez très bien à quoi cela va aboutir. Une défiance renforcée du corps enseignant. Une opacité qui fera naître des rancœurs. Un fossé encore plus grand entre les enseignants et leur hiérarchie. Macron-Philippe-Darmanin enterrent le paritarisme, nous lui donnerons les funérailles qu'il mérite à la fin de cette instance. Mais nous invoquerons ensuite le phénix. Et de ses cendres le paritarisme renaîtra, puisque nous, représentants des personnels, nous ne laisserons pas le petit banquier de cœur détruire le ciment du dialogue social. D'ici là, Monsieur l'IA-DASEN de Saône et Loire, nous en appelons à votre sens du dialogue social, et nous vous demandons solennellement de ne pas jouer ce jeu. Nous devons continuer d'avoir accès aux documents comme les années précédentes. C'est dans votre intérêt aussi de pouvoir dire qu'un contrôle existe afin que tout le monde soit soumis aux mêmes règles. Refuser de travailler avec les organisations syndicales revient à nous cantonner dans un unique rôle d'opposition. Il nous semble que personne n'a rien à gagner dans un tel fonctionnement. Mais nous prendrons nos responsabilités pour ne pas laisser les collègues face à des injustices qui ne viendraient que dégrader une fois de plus nos conditions de travail. Les enseignant.es ne l'acceptent plus. Nous serons à leurs côtés pour faire entendre leurs voix et faire respecter leurs droits.

Car enfin, localement, des choses restent possibles, et c'est y compris à votre échelon que les choses peuvent se jouer. A titre d'exemple, la reconnaissance de l'imputabilité au travail du suicide de Christine Renon par la DSDEN 93 est un premier pas d'une hiérarchie qui prend ses responsabilités sur la dégradation des conditions de travail des personnels et des risques psycho-sociaux auxquels ils et elles sont exposée.es. Mais cela doit se compléter par une attitude plus résolument tournée vers la protection individuelle et collective des personnels par les administrations locales, même si cela doit passer, à certains échelons, par une certaine désobéissance. Nous le disons depuis l'arrivée de M. Blanquer au ministère : l'école de la confiance ne se décrète pas, elle se construit. Alors à quand la première pierre ?